

NOTICE OF INTENTION
TO AMEND BY-LAW NO. Z-6, A BY-LAW TO
ADOPT AMUNICIPAL PLAN FOR THE
CITY OF FREDERICTON AND Z-5, A
ZONING BY-LAW FOR THE CITY OF
FREDERICTON

PURSUANT TO SECTION 111(1) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, SNB 2017, C. 19, AND AMENDMENTS THERETO, AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, SNB 2017, C. 18, AND AMENDMENTS THERETO, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend both By-law No. Z-6, A By-law to Adopt a Municipal Plan for the City of Fredericton and By-law No. Z-5, A Zoning By-law for The City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-6.3 is to amend the said By-law No. Z-6 by re-designating the property located on Saint Mary's Street (PID 01424258) from "Established Neighbourhood" to "Commercial Centres and Corridors".

The purpose of proposed By-law No. Z-5.245 is to amend the said By-law No. Z-5 by rezoning a portion of the property located at Saint Mary's Street (PID 01424258) from Multi-Residential Zone Two (MR-2) to Commercial Corridor Zone Two (COR-2) in order to support future consolidation of that portion of PID 01424258 with the property at 402 Saint Mary's Street

Any person may inspect the proposed by-laws at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, November 22, 2021 commencing at 7:30 p.m. in the Council Chamber, City Hall, Queen Street, Fredericton as the time and place for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-laws.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° Z-6,
RELATIF À L'ADOPTION D'UN PLAN
MUNICIPAL PUR LA VILLE DE FREDERICTON
ET L'ARRÊTÉ N° Z-5, ARRÊTÉ DE ZONAGE DE
THE CITY OF FREDERICTON

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, LN-B 2017, C. 19, TELLE QUE MODIFIÉES, ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, LN-B 2017, C. 18, TELLE QUE MODIFIÉES, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-6, relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton et l'arrêté n° Z-5, arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le but de l'arrêté n° Z-6.3 est de modifier ledit arrêté n° Z-6 afin de faire passer la désignation du terrain situé au rue Saint Mary's (NID 01424258) de « Quartiers établis » à « Centres commerciaux et artères commerciales ».

Le but de l'arrêté n° Z-5.245 est de modifier ledit arrêté n° Z-5 par le rezonage d'une partie du terrain situé au rue Saint Mary's (NID 01424258) pour faire passer la classification de zone multi-résidentielle 2 (MR-2) à zone de corridor commerciale 2 (COR-2), afin de soutenir la consolidation future de cette partie du NID 01424258 avec la propriété du 402, rue Saint Mary's.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « Projets d'arrêtés ».

L'audience publique (objections/appuis) de même que la première et deuxième lectures relatives au projet de modification du projet d'arrêtés feront l'objet d'une présentation publique au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, rue Queen, à Fredericton.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.

